

L'honorable Joseph Jean, député de la circonscription électorale de Mercier, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la couronne;

M. Eugène Marquis, député de la circonscription électorale de Kamouraska, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la couronne;

M. Elphège Marier, député de la circonscription électorale de Jacques-Cartier, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la couronne;

M. Léon-J. Raymond, député de la circonscription électorale de Gatineau, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la couronne;

M. Thomas Reid, député de la circonscription électorale de New-Westminster, par suite de sa nomination au Sénat;

M. Benoît Michaud, député de la circonscription électorale de Restigouche-Madawaska, décédé;

M. J. E. McMillin, député de la circonscription électorale de Greenwood, décédé.

En conséquence, de nouveaux brefs ont été lancés pour chacune de ces circonscriptions.

#### SERMENTS D'OFFICE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans toutes les parties du pays, on s'est profondément réjoui de ce que l'état de santé de Sa Majesté le roi se soit constamment amélioré, au point de lui permettre de reprendre la plupart de ses occupations habituelles.

L'ouverture de la vingt et unième législature est marquée par la présence au Parlement, pour la première fois, de représentants de la nouvelle province de Terre-Neuve. Je suis heureux de les voir participer aux affaires nationales d'un plus grand Canada.

Par suite de l'admission de la nouvelle province de Terre-Neuve, la nation canadienne a atteint les limites géographiques prévues par les auteurs de la Confédération. Vous serez priés, au cours de la présente session, d'approuver des mesures destinées à faciliter la réalisation, jusqu'aux limites constitutionnelles, de notre condition de nation. A cette fin, il sera présenté un projet de loi visant à modifier la loi de la Cour suprême, de sorte que la Cour suprême du Canada devienne le tribunal de dernière instance pour le Canada.

[M. l'Orateur.]

Vous serez également invités à approuver des adresses priant le Parlement du Royaume-Uni de conférer au Parlement du Canada le droit de modifier la constitution du Canada quant aux affaires ne relevant pas de la compétence des législatures des provinces et ne touchant pas aux droits et privilèges constitutionnels des provinces ni aux droits et privilèges actuels en matière d'éducation ou relatifs à l'usage des langues anglaise et française.

Mes ministres s'efforceront d'organiser des consultations prochaines avec les gouvernements provinciaux en vue d'une entente sur la procédure à suivre pour apporter à la constitution, au pays même, les autres modifications qui pourront s'imposer à l'occasion.

L'espoir que nous nourrissons il y a quatre ans de voir régner la paix et la sécurité mondiales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas encore réalisé. Le totalitarisme communiste continue de menacer les aspirations des hommes de bonne volonté. Il y a toutefois lieu de se réjouir de ce que le Traité de l'Atlantique-Nord soit entré en vigueur et qu'il révèle déjà sa valeur en diminuant les dangers d'agression armée.

Les besoins du Canada en matière de défense, tant comme pays distinct que comme signataire de ce traité, font l'objet d'un examen constant. La coordination et l'unification de nos forces armées progressent rapidement, tandis que s'améliorent les conditions du service. On accorde une attention toute particulière aux travaux de recherches et de fabrication expérimentale visant à mettre à la disposition de notre armée le matériel le plus récent et le mieux adapté aux besoins actuels.

Il sera présenté une mesure tendant à codifier la législation relative aux forces de défense et au ministère de la Défense nationale.

Mes ministres sont d'avis que le bien-être et la stabilité économique des nations de la collectivité de l'Atlantique-Nord doivent être le véritable fondement de leur aptitude à résister à l'agression et, par conséquent, à la prévenir.

Bien que les nations de l'Europe occidentale se soient remises, dans une mesure considérable, des ravages de la guerre, elles n'ont pas encore réussi à restaurer complètement leur puissance économique. La pénurie de dollars y persiste et le commerce international n'a pas retrouvé son équilibre. Le Gouvernement cherche, par tous les moyens appropriés, à collaborer à la mise en œuvre de mesures visant à restaurer l'équilibre économique. La réalisation d'un mode d'échanges internationaux, selon lequel toutes les nations commerçantes pourront exercer ensemble leur activité au sein d'un seul régime plurilatéral, reste le but ultime de mon Gouvernement.

L'Accord international sur le blé est entré en vigueur depuis la dernière session du Parlement. De même que d'autres mesures prises en vue de disposer de notre excédent de produits agricoles, cet accord ajoutera à la sécurité économique de bon nombre de nos cultivateurs.

Au pays, la prospérité continue de régner. En général, la production agricole demeure abondante. Les placements de capitaux privés et l'embauchage se sont maintenus à des niveaux élevés. A quelques exceptions près, les rapports entre patrons et employés ont été satisfaisants.

A la suite des mesures législatives adoptées à la dernière session du Parlement, de nouveaux accords relatifs à la pension de vieillesse ont été conclus avec neuf provinces, de sorte que les vieillards et les aveugles de ces provinces peuvent maintenant toucher des pensions accrues. La conclusion d'un accord semblable avec la province de Terre-Neuve n'attend plus que l'adoption de la loi provinciale requise.

La collaboration soutenue des provinces à l'égard de l'application du programme de santé nationale a permis de réaliser de nouveaux progrès dans le